



Bureau principal de la
COMMUNE DE :

ELECTIONS COMMUNALES DU 14 OCTOBRE 2018

**Comptage manuel des bulletins de vote d'un bureau de vote par le bureau principal
(art. 22/1 de l'ordonnance du 12 juillet 2012 organisant le vote électronique pour les élections
communales .**

Le bureau principal effectue le comptage manuel des votes de listes (chiffre électoral de chaque liste) pour le bureau de vote n°:

Le comptage commence àheures..

Le comptage se termine àheures.

Sigle ou logo des listes présentées	Chiffre électoral (nombre de votes) ¹
Liste:	
.....	
Liste:	
.....	
Liste:	
.....	
Liste:	
.....	
Liste:	
.....	
Liste:	
.....	
Liste :	
.....	
Liste:	
.....	
Liste:	
.....	
Liste:	
.....	
Liste :	
.....	
Liste:	
.....	
Liste:	
.....	
Liste:	
.....	

¹ Résultat du comptage manuel par le bureau principal.

Liste:	
Liste:	
Liste:	
Liste:	
Liste:	
Liste:	
Liste:	

Le fichier digital envoyé au bureau principal et comportant les résultats du bureau recompté (tableur Excel) doit être imprimé et joint au présent formulaire.

Le présent formulaire et la copie du fichier susmentionné sont joints au procès-verbal du bureau principal (formulaire R9).

Fait à....., le |_|_| . |_|_| .20|_|_|.

Le secrétaire,

Les assesseurs,

Les témoins,

Le président,